



++  
++  
++  
++



++  
++  
++  
++

# JOURNAL RI-RTF (adulte)

Janvier 2025

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Côte-Nord

Québec 

---

# Table des

# matières

3 Mot bonne année

4 Services communs

5 Formations

6 Instrument de classification

8 Demande de déplacement

9 Rappels

10 Bons coups

++

++

++

++

# MOT DE BONNE ANNÉE

Toute l'équipe RI-RTF profite de ce début d'année 2025 pour remercier l'ensemble des ressources intermédiaires et ressources de type familial pour le partenariat offert en 2024 afin de permettre aux usagers de recevoir des services de qualité.

Vous démontrez à chaque jour ouverture et accueil, dévouement et mobilisation, résilience et flexibilité.

Nous souhaitons que 2025 vous apporte à vous et aux personnes qui vous accompagnent au sein de votre milieu, de la santé et de la réussite.

Que cette année soit empreinte de douceur, de projets motivants et innovants, de petites et grandes victoires dans les défis du quotidien.

Avec toute notre reconnaissance.



## *L'équipe RI-RTF*



# SERVICES COMMUNS

## Assurer une présence de qualité

*« La ressource s'assure de la présence en tout temps d'une personne responsable au sein du milieu de vie ou, selon le degré d'autonomie de l'utilisateur, qu'une telle personne puisse être jointe au besoin. Cette personne doit posséder les attitudes et les habiletés suffisantes pour assurer la dispense des services de soutien ou d'assistance requis par les usagers et ainsi assurer la stabilité et la continuité des services. »*



En tant que responsable de ressource, vous devez vous assurer qu'en tout temps, une personne compétente est en mesure de rendre les services requis par la condition des usagers que vous hébergez. Si vous déléguez cette responsabilité à d'autres personnes (gardiens, remplaçants, employés), vos obligations envers le choix de ces personnes sont importantes.

En premier lieu, vous devez vous assurer de l'absence d'antécédents judiciaires liés à la fonction et de la présence d'au moins une personne possédant une formation à jour d'un organisme reconnu en réanimation cardiovasculaire et en secourisme général.

Également, vous devez vous assurer que le personnel en place a reçu les formations requises pour les soins et services qui devront être dispensés aux usagers, telle que la formation portant sur l'administration des médicaments et soins invasifs et non invasifs pour les aides-soignants (Loi 90).

Bien que les personnes que vous désignez doivent connaître les services à rendre pour chacun des usagers, vous devez également vous assurer qu'elles possèdent les compétences faisant en sorte que les services rendus seront « de qualité », tel qu'indiqué à l'Instrument de classification.

Par ailleurs, lorsqu'un nouveau service est demandé par l'établissement en raison d'un changement dans la condition d'un usager, vous devez vous assurer que toutes personnes oeuvrant auprès de cet usager en soient avisées dans les meilleurs délais. Pour ce faire, il vous appartient de trouver les moyens de communication adéquats selon votre organisation de travail.



# FORMATIONS



Nous vous rappelons qu'en tant que RI-RTF vous avez la responsabilité d'atteindre et maintenir un haut niveau de compétence et de vous assurer que les personnes que vous vous adjoignez pour l'exécution de la prestation de service fassent de même.

Il est donc important de bénéficier de toutes les opportunités afin d'actualiser cette responsabilité. Outre la formation RCR & Secourisme général et l'attestation MAPAQ requise selon votre statut, exigées dans le cadre de vos fonctions, diverses options de formations sont mises à votre disposition.

Pour les **RI représentées par l'ARIHQ**, vous avez accès à des ateliers du programme Gestionnaires ainsi que le programme F3 selon les modalités prévues.

Nous vous invitons à communiquer avec l'équipe

de formation de l'ARIHQ ou à vous rendre sur leur site internet pour en connaître d'avantage. Une belle offre de formation en ligne est mise à votre disposition.

Pour les **RTF**, nous vous invitons à nous transmettre vos idées de formation afin que le comité local de concertation puisse la planifier au calendrier annuel. Un fond de formation continue et de perfectionnement d'un montant équivalent à 650\$ par ressource est mis à votre disposition annuellement.

Que vous soyez **RI ou RTF**, certains programmes services vous donnent accès à de la formation que ce soit en déficience intellectuelle par la formation ITCA et Approche positive ou la formation SCPD destinée aux personnes âgées présentant des troubles neurocognitifs. Des formations sont aussi disponibles sur l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) partenaires au lien suivant : <https://fcp-partenaires.ca/>

La formation est la clé afin de développer des interventions adaptées à la clientèle que vous hébergées et ainsi offrir des services de qualité qui correspondent à leur condition et leurs besoins.

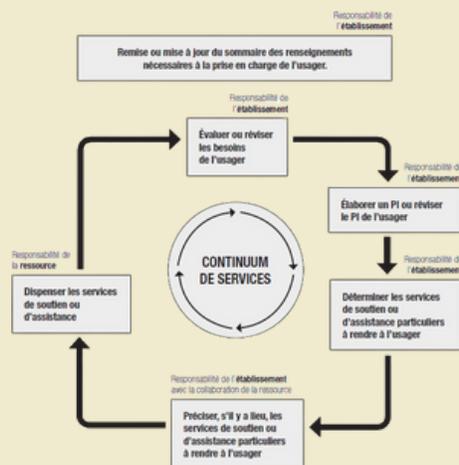
Nous vous invitons à communiquer avec votre intervenante RI-RTF au besoin.



# INSTRUMENT DE CLASSIFICATION (IDC)



QUI FAIT QUOI ?	
<b>Intervenant usager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préalablement à la rencontre de classification, évalue les besoins de l'utilisateur en collaboration avec la ressource;</li> <li>• Détermine les services que la ressource doit rendre et spécifie l'intensité de ceux-ci;</li> <li>• Précise comment les services doivent être rendus;</li> <li>• S'assure que les services sont rendus et toujours adéquats à la condition évolutive de l'utilisateur, et ce, tout au long du placement.</li> </ul>
<b>Ressource</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collabore avec l'intervenant de l'utilisateur à l'évaluation des besoins en rapportant des faits/observations;</li> <li>• Rend les services à l'utilisateur;</li> <li>• Avise l'intervenant usager de tout changement dans la condition de l'utilisateur.</li> </ul>
<b>Classificateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assure du respect des balises prévues au Règlement;</li> <li>• Effectue la saisie dans le SIRTf;</li> <li>• Remet une copie à toutes les parties.</li> </ul>



# INSTRUMENT DE CLASSIFICATION (IDC)



## COMMENT BIEN SE PRÉPARER ?



- Se créer des outils de préparation;
- Mettre en place une routine de préparation : se prendre à l'avance, questionner l'ensemble des employés impliqués auprès de l'utilisateur, et ce, sur les différents quarts de travail;
- Observer, documenter la nature et l'intensité de service rendu (temps, fréquence, complexité);
- Bien connaître l'instrument et son guide d'utilisation (services communs vs particuliers et départager les services d'intensité régulière vs ceux d'intensité élevée);
- Relire l'ancien instrument de classification lors d'une révision;
- Centrer vos propos sur le service et l'intérêt de l'utilisateur et éviter de parler de contraintes budgétaires;
- S'assurer d'avoir suffisamment de temps.

## QUAND FAIRE UNE CLASSIFICATION ?

- 1- Dans les 30 jours suivants l'arrivée d'un nouvel utilisateur;
- 2- Annuellement;
- 3- Chaque fois que la condition de l'utilisateur change et que cela nécessite une modification aux services devant être offerts.



# DEMANDE DE DÉPLACEMENT D'UN USAGER



Tel que prévu à l'entente nationale de l'ARIHQ et à l'entente collective de la FSSS-CSN, le placement et le déplacement sont du ressort de l'établissement et la ressource est responsable de recevoir tout usager qui lui est confié par celui-ci, dans la mesure où l'usager correspond au type d'usager prévu à l'entente spécifique ou particulière de la ressource.

Cependant, la ressource peut adresser une demande de déplacement écrite à l'établissement selon certains critères.

Le traitement de la demande sera alors réalisé en partenariat entre l'équipe RI-RTF et l'équipe clinique concernée et la décision de l'établissement sera communiquée par écrit à la ressource dans les 30 jours.

Il est important de spécifier les raisons précises qui justifient votre demande de déplacement. Nous vous invitons à soumettre des faits observés, la fréquence et les impacts associés.

Pour plus d'informations sur les rôles et responsabilités de tous et chacun, veuillez consulter la procédure prévue à cet effet, disponible sur le site internet du CISSS de la Côte Nord:

[Procédure numéro G1-253-095 - Demande de déplacement d'un usager adressée à l'établissement par la RI-RTF – clientèle adulte](#)



**Le formulaire de demande sera disponible sous peu**

# - RAPPELS -

++  
++  
++  
++

## QUI PAIE QUOI



Lorsque les compléments alimentaires de type Ensure® et Boost® sont consommés **en remplacement d'un repas**, les frais sont pris en charge par la ressource.

S'ils sont prescrits en **complément du repas**, une démarche doit être faite par le médecin auprès de la RAMQ pour valider la possibilité de faire reconnaître le supplément comme médicament d'exception, afin d'être remboursé par la RAMQ.

Si la demande est refusée par la RAMQ, et que le complément alimentaire doit être pris à des fins de surplus de repas, la ressource doit procéder à l'achat pour l'utilisateur et fournir la facture et la recommandation d'un professionnel (médecin, infirmière, nutritionniste) pour obtenir un remboursement par l'établissement.

S'ils sont consommés au **choix de l'utilisateur**, ils sont à ses frais.

## DÉSINFECTION BAIN-DOUCHE STANDARD

Il est important de toujours procéder au nettoyage préalablement à la désinfection afin d'éliminer tous les résidus présents, même si ceux-ci ne sont pas visibles.

Assurez-vous d'utiliser un produit désinfection de niveau intermédiaire (ex: oxivir) si l'utilisateur a des plaies de pression, plaie chirurgicale, de l'eczéma ou psoriasis ou s'il est en isolement.



### 1. Nettoyage

- Vider le bain;
- Nettoyer les surfaces avec un **produit détergent**;
- Rincer toutes les surfaces.

### 2. Désinfection

- Désinfecter les surfaces;
- Bien frotter toutes les surfaces;
- Respecter le temps de contact du produit;
- Rincer abondamment et assécher les surfaces du bain avec un linge.

# PRÉVENTION

## DÉNEIGEMENT DES ISSUES DE SECOURS



Depuis déjà quelques semaines, la saison hivernale est installée. Nous en profitons pour vous rappeler l'importance de déneiger les sorties de la résidence qui donnent à l'extérieur, car elles font office de sorties de secours. De plus, la même obligation s'applique pour les fenêtres de chambre des usagers puisqu'elles constituent des issues qui pourraient permettre l'évacuation en cas d'urgence.



## L'HIVER ...



**La neige et la glace peuvent augmenter grandement le risque de chute.**

- Afin d'assurer la sécurité des usagers, de votre personnel et des visiteurs, il est important de bien entretenir l'accès à votre résidence.
- Les sorties d'urgence doivent être déblayées en tout temps.
- L'accès à la résidence doit être facile pour le transport adapté et les véhicules d'urgence.

**La neige, la glace et le froid peuvent avoir un impact sur les déplacements des usagers.**

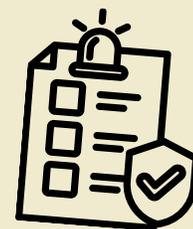
- Avant qu'un usager quitte la résidence, il est de votre responsabilité de vous assurer que les déplacements seront faits de façon sécuritaire.
- Lors de conditions hivernales difficiles, il faut vous assurer que les lieux fréquentés par vos usagers soient bien ouverts.



## PLAN DE MESURES D'URGENCE



Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au **1er février** pour répondre au sondage qui vous a été transmis par l'entremise d'un courriel le 8 janvier dernier. Cela permettra au de la CISSS Côte-Nord d'améliorer ses processus lors de situation d'urgence, que ce soit un incendie, une panne électrique, un feu de forêt, etc.



**Attention**, le plan de mesures d'urgence diffère du plan d'évacuation en cas d'incendie.

# BONS COUPS

Nous aimerions souligner l'initiative de la direction de Boisé sur Mer pour la mise en place de moyens pour assurer la fluidité et l'efficacité de la communication dans leur entreprise.

Il s'agit d'une publication mensuelle nommée :

## «La gazette»

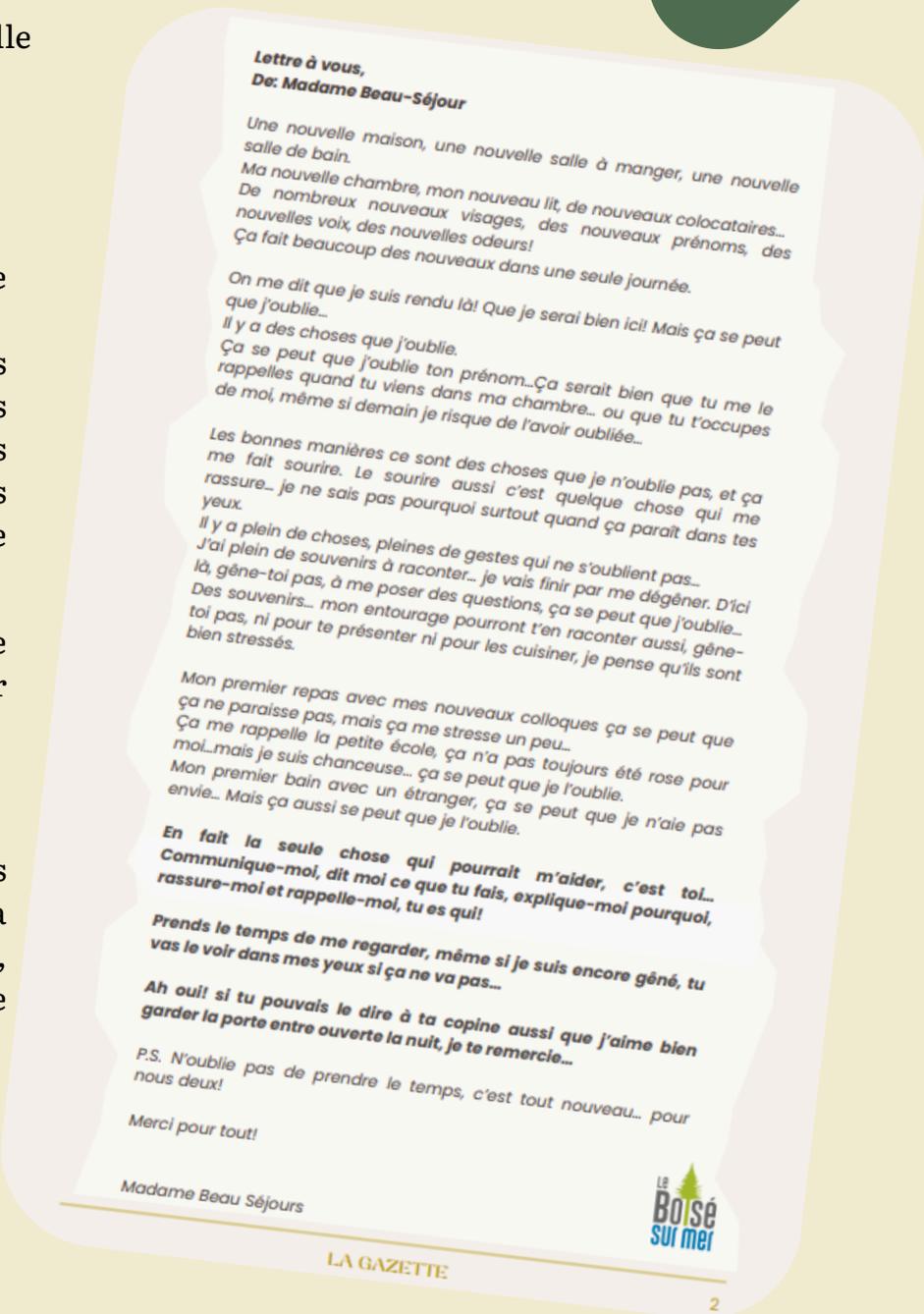
Dédiée aux employés de l'entreprise, elle rappelle plusieurs sujets d'actualités, énonce les formations disponibles à venir, rappelle les bonnes pratiques, fait valoir les valeurs et orientations de l'entreprise, etc.

Cet outil permet également de supporter les employés dans leur quotidien.

Bravo pour cette initiative!

Avec leur accord, nous vous laissons un extrait de la publication du mois de décembre, soit une lettre de la part d'une résidente.

Bonne Lecture!



# BONS COUPS

Le temps des fêtes signifie beaucoup d'investissements pour organiser de belles activités, de repas spéciaux avec les familles et de faire vivre les joies de Noël sous diverses formes.

Voici quelques activités réalisées:



Remise de cadeaux de Noël

RI Napoléon

Clientèle : Déficience intellectuelle



Bricolage de Noël

RI Villa Port-Cartier

Clientèle : Personnes âgées



La tournée du Père Noël

Boisé sur mer

Clientèle : Déficience intellectuelle, santé mentale et personnes âgées

# Merçi

*de faire vivre ces beaux moments aux usagers que vous hébergez et de nous les partager.*